

Ouverture de la consultation publique du projet de plan directeur communal du 1^{er} au 30 juin 2022.

**Afin de répondre aux questions des habitants,
une séance d'information publique aura lieu le jeudi 16 juin 2022
à 19h00 à la salle communale de Veyrier.**

En application de l'article 11bis, al. 5 et 6, LaLAT (L1 30), la commune de Veyrier en collaboration avec le Département du Territoire (DT) engage une consultation publique du 1^{er} au 30 juin 2022 inclus sur le projet de plan directeur communal (PDCoM) et de plan directeur des chemins pour piétons (PDCCP).

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- ▶ sur le site internet de la commune, à l'adresse :
<https://veyrier.ch/plan-directeur-communal>;
- ▶ à la Mairie de Veyrier, place de l'Église 7
(horaires : lundi, mercredi vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, jeudi de 9h00 à 16h30);
- ▶ au Département du Territoire (DT), rue David-Dufour 5, 1205 Genève, à la réception de l'Office de l'Urbanisme, 5^{ème} étage
(horaires: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives au Plan directeur communal et au plan directeur des chemins pour piétons peuvent être adressées :

- ▶ via le formulaire dédié sur le site internet de la commune;
- ▶ par courriel à : technique@veyrier.ch en mentionnant en objet PDCom;
- ▶ par courrier postal à l'attention du Service Aménagement, constructions et infrastructures, place de l'Église 7, 1255 Veyrier.



L'adoption du plan directeur cantonal 2030 et sa première révision ont déclenché pour les communes l'obligation de réviser leur propre plan directeur afin qu'il soit compatible avec les nouvelles dispositions cantonales.

Le PDCom actuel date en effet de 2007 et nécessite une mise à jour face à l'évolution des enjeux d'urbanisation, de préservation de l'espace rural, de mobilité, d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

Le travail, initié en 2017, a nécessité cinq années à une commission ad hoc du Conseil municipal, accompagnée par un bureau spécialisé, pour réaliser ce document d'urbanisme. Celui-ci fixe les orientations de la commune en matière d'aménagement du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

Les principales thématiques abordées dans le PDCom sont :

- ▶ l'urbanisation, notamment la centralité villageoise, le développement des logements, la densification de la zone 5 et les équipements publics, services de proximité, infrastructures et espaces publics afférents;
- ▶ la mobilité, en particulier les réseaux de mobilité douce (piétonnier et cyclable), les transports en commun, l'intermodalité et la gestion du stationnement;
- ▶ l'espace rural et naturel, notamment la valorisation de l'agriculture, les liaisons des milieux naturels et corridors écologiques, la nature et le paysage;
- ▶ l'environnement, notamment le bruit, les énergies et la gestion des eaux.

Le projet de PDCom soumis à la consultation publique traduit la vision politique actuelle de la commune et deviendra l'outil de référence pour l'administration communale.

Nous espérons qu'il recevra bon accueil de la part des habitants.

